

# Tribune

de  
l'immigration

Journal CGT du Secteur Migrants  
Prix : 15 F. N° 29 - Juillet-Août 1998



Nantes : manifestation anti Le Pen

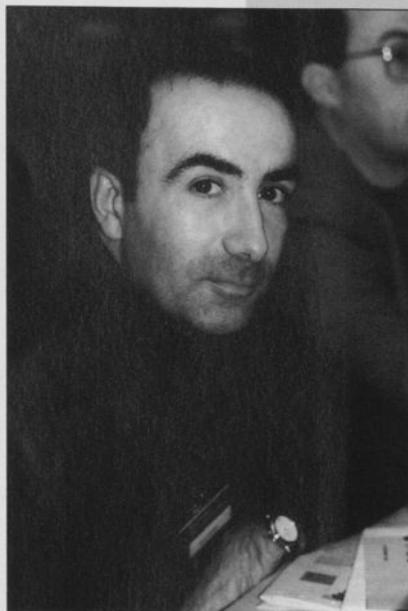
- Aube, un congrès qui décoiffe
- La dimension européenne de la lutte contre les discriminations raciales
- La carte témoignage, les premiers enseignements
- La régularisation des sans-papiers, la lutte continue
- Les agents territoriaux de Paris s'affirment

## DOSSIER

# L'immigration et l'école

O

obtenir des avancées sociales significatives est l'objectif essentiel pour lequel la CGT entend mobiliser toutes ses forces car les enjeux revendicatifs ne manquent pas : lutte contre le chômage par la création d'emplois, réduction du temps de travail, amélioration des conditions de travail, du pouvoir d'achat, de la protection sociale sont à l'ordre du jour.



Pour gagner, les points d'appuis existent.

Les luttes de ces derniers mois ont montré bien des potentialités : lutte des sans-emploi, lutte des sans-papiers, engagement plus important des salariés dans leurs entreprises pour s'opposer aux décisions contraires à leurs intérêts, à ceux de la population ou pour obtenir d'autres conditions de vie, rassemblements très larges.

Ces luttes, ces rassemblements pour plus de justice sociale, ces luttes contre les discriminations résultent de la volonté

# Tribune de l'immigration

263, rue de Paris  
93516 - Montreuil cedex  
Tél. 01 48 18 81 36

Directeur de la publication :  
Jean Bellanger

Responsable de la rédaction et de la  
diffusion :  
Georges Letellier

Collectif d'animation :  
Ali M'Saoura, Maryvonne Dumora,  
Isabelle Avran, Christian Paletti,  
Daniel Fauré, Patrick Schweizer

Réalisation : Amalgames

ISSN : 0980.028

Commission paritaire 1975.D.73



## S O M M A I R E

### Edito

- Une rentrée solidaire,  
résolument offensive  
pour de vraies avancées .....2

### DOSSIER

#### L'immigration et l'école

- Qu'en est-il de la prétendue  
pression migratoire.....4
- Maîtres auxiliaires d'origine  
étrangère .....7
- L'école et la politique  
d'intégration.....9

plus forte de ne pas se laisser faire, d'être entendu.

Or, ce formidable espoir, partagé largement, d'une vie meilleure fondée sur l'égalité des droits, à commencer par celui fondamental du travail, porte en lui des capacités qui ne demandent qu'à s'exprimer.

L'idée a progressé que les différences, loin d'être des handicaps, constituent au contraire des points de départ pour bâtir des convergences, pour gagner. Cela ne peut qu'inviter à agir avec toujours plus de

détermination contre ceux qui les utilisent pour diviser.

## *Une rentrée solidaire, résolument offensive pour de vraies avancées*

Cela ne peut que nous inviter à bâtir, à développer toutes les solidarités utiles, à partir des préoccupations et des besoins de chaque salarié, pour, ensemble, être plus forts pour obtenir les transformations économiques et sociales tant attendues.

L'heure est à un vrai débat, dans chaque entreprise, sur les enjeux revendicatifs et sur les moyens à mettre en œuvre pour faire aboutir les revendications.

**Daniel Prada**  
*Secrétaire de la CGT*

### **Campagne 98**

- Les congressistes de l'Aube .....12
- Témoignage durant le colloque, commémorant le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage, du 10 juin 1998 .....14
- Les agents territoriaux de Paris s'affirment .....16
- Pour combattre le racisme et les discriminations au travail : des coopérations originales entre recherche et syndicalisme ...18
- Campagne CGT 1998 « Contre le racisme et les discriminations » .....22

### **Actualité**

- Après le Mondial : la fraternité c'est aussi pour les sans-papiers .....24
- Sans papiers : l'action a permis de nouvelles avancées, elle doit se poursuivre .....25
- Déclaration de Lydia BROVELLI, secrétaire de la CGT .....25

### **International**

- A propos de la citoyenneté européenne .....26
- Bulletin d'abonnement .....27

# L'immigration et l'école

## Qu'en est-il de la prétendue pression migratoire ?

**1982** : Population totale vivant en France : 54 295 000  
Population totale immigrée : 3 714 000 (soit 6,84 %)

**1990** : Population totale vivant en France : 56 652 000  
Population totale immigrée : 3 597 000 (soit 6,35 %)

Ceux qui accrédiétaient l'idée d'une pression migratoire de plus en plus importante se trompent ou mentent.

Les chiffres que nous a fournis la Direction de l'évaluation et de la prospective de l'Éducation nationale confirment les données globales.

Ces sources officielles émanant du Ministère nous donnent une vraie photographie des enfants étrangers à l'école (primaire, collèges, lycées).

A partir des statistiques officielles du Ministère

Évolution des effectifs d'élèves de nationalité étrangère et de leur poids dans les premier et second degrés

France métropolitaine - Public et Privé

	Premier degré y.c. l'enseignement spécialisé		Second degré		Enseignement adapté		Ensemble 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés y.c. l'enseignement spécialisé et adapté	
	Effectifs	Effectifs étrangers % Effectif global	Effectifs	Effectifs étrangers % Effectif global	Effectifs	Effectifs étrangers % Effectif global	Effectifs	Effectifs étrangers % Effectif global
1975-76	562 994	7,7	243 000	5,0	11 584	12,2	817 578	6,6
1980-81	655 716	9,2	288 103	5,7	19 314	15,7	963 133	7,9
1981-82	666 551	9,5	299 284	5,9	20 011	16,0	985 846	8,1
1982-83	689 136	10,0	315 768	6,1	20 434	16,3	1 025 338	8,4
1983-84	706 269	10,4	334 852	6,4	21 142	16,7	1 062 263	8,7
1984-85	710 336	10,6	350 066	6,6	21 571	16,7	1 081 973	8,9
1985-86	697 213	10,4	361 681	6,7	21 858	17,0	1 080 752	8,9
1986-87	694 691	10,4	368 456	6,9	22 195	17,3	1 085 342	8,9
1987-88	679 682	10,2	374 218	7,0	22 644	17,7	1 076 544	8,8
1988-89	665 665	10,0	377 522	7,0	22 273	17,6	1 065 460	8,7
1989-90	657 947	9,8	384 653	7,1	22 658	18,3	1 065 258	8,8
1990-91	650 900	9,7	390 010	7,2	22 216	18,4	1 063 126	8,7
1991-92	627 734	9,4	394 449	7,3	21 897	18,3	1 044 080	8,5
1992-93	594 157	9,0	384 061	7,0	21 142	17,6	999 360	8,1
1993-94	574 250	8,8	372 615	6,8	19 689	16,3	966 554	7,9

### Elèves de nationalité étrangère

L'enregistrement de la nationalité souffre d'imprécision :

– les enfants dont la nationalité est acquise par naturalisation de façon récente peuvent être comptabilisés à tort parmi les enfants étrangers ;

– il peut y avoir également confusion entre la nationalité de l'enfant et celle du chef de famille, surtout dans le cas des élèves du premier degré.

Il est cependant indiqué dans les instructions relatives au recensement des élèves de nationalité étrangère que c'est la nationalité de l'élève et non celle de ses parents qui doit être prise en compte.

Est français, par filiation, tout enfant dont l'un des parents au moins est français (ce qui revient à dire que tous les enfants de couples dits « mixtes » sont français).

Est français, par la naissance en France, tout enfant né en France lorsque l'un au moins de ses parents y est né.

Tous les résultats présentés font référence à la population des élèves recensés comme étrangers par les chefs d'établissement et les directeurs d'école : cette population est différente de la population des immigrés (des élèves étrangers peuvent être nés en France par exemple) et de la population d'origine étrangère.

En 1989-1990 une comparaison avec les données fournies par le recensement de la population fait apparaître un écart entre les deux sources d'environ 155 000

élèves étrangers dans le premier degré et de 37 000 dans le second degré. Tout laisse à penser que les statistiques scolaires surestiment le nombre d'élèves étrangers, particulièrement dans le premier degré, l'importance de la surestimation variant selon les nationalités concernées. Les écarts sont élevés, par exemple, en ce qui concerne les algériens pour lesquels les résultats suggèrent que des élèves nés en France, dont les parents sont nés en Algérie avant 1962, ont été considérés comme algériens alors qu'ils sont français.

"Sources ministérielles"

### Quelques commentaires :

#### Ecole primaire

(dernières statistiques en notre possession 1994).

En 1993/1994 : 574 250 élèves de nationalité étrangère sont scolarisés dans les établissements du premier degré en France métropolitaine, ce qui représente une diminution par rapport à l'année précédente de 19 900 élèves (- 3,4 %).

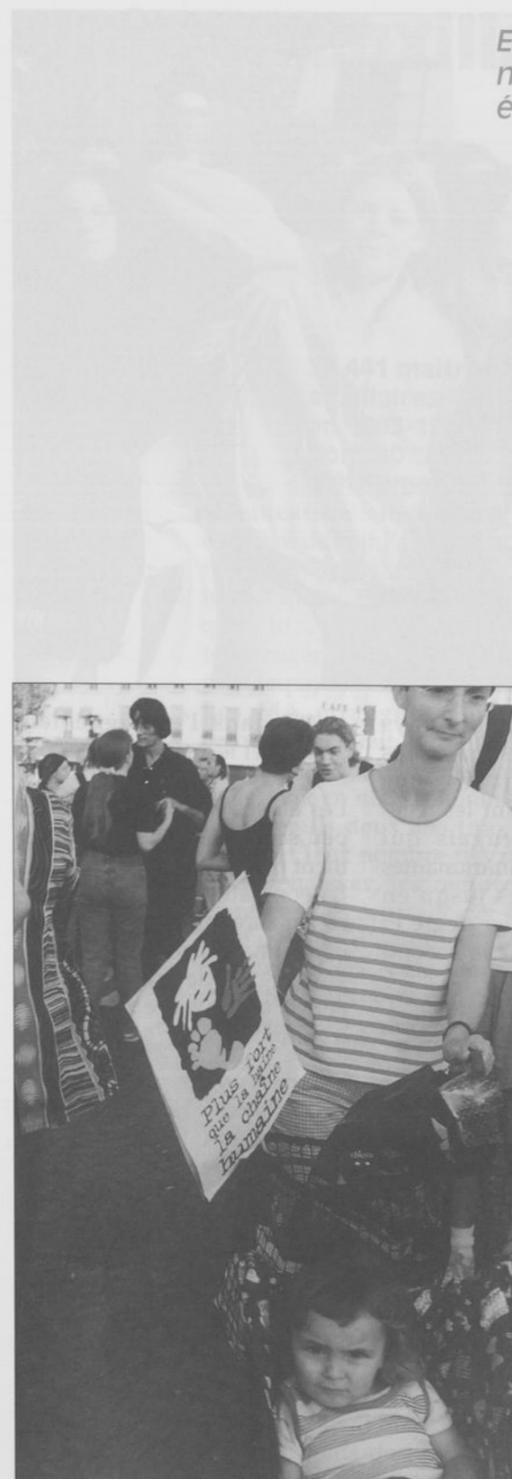
La décroissance constatée dès la rentrée 1985/1986 se poursuit donc et se chiffre à 136 100 élèves (- 19,2 %, soit un taux de variation moyen de - 2 % par an).

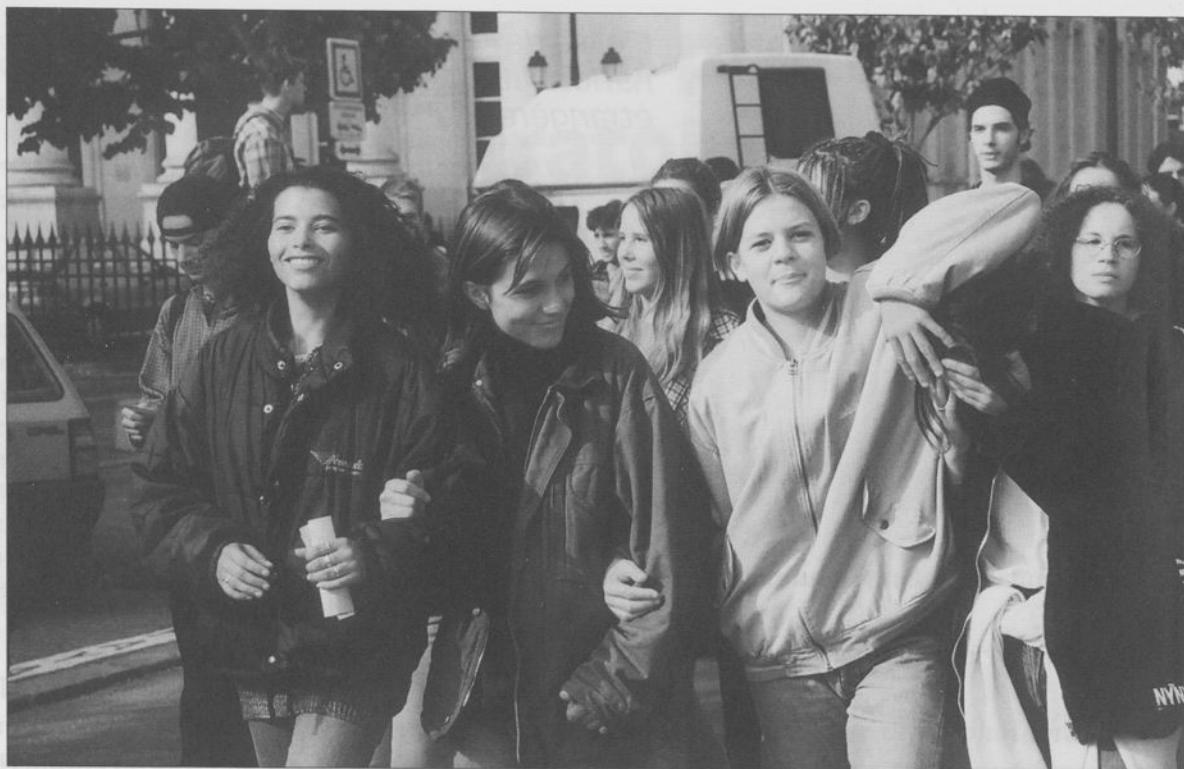
Elle est la conséquence du ralentissement de l'immigration, des naturalisations.

#### Dans les collèges et lycées

Le nombre d'élèves étrangers diminue depuis 1992.

Le mouvement de décroissance des effectifs d'élèves étrangers amorcé en 1992 se poursuit à la rentrée 1996 : 336 600





élèves dans le second degré (pour rappel, à la rentrée scolaire 91/92, les effectifs d'élèves étrangers étaient de 394 449, c'était le chiffre le plus élevé de la période 1980/1996). Ce pourcentage par rapport aux effectifs globaux, les élèves étrangers ne représentent plus que 6,1 % en 1996 contre 7,5 % en 1992.

**Quelques précisions d'ordre général :**

L'évolution de la population scolaire étrangère varie beau-

coup en fonction du pays d'origine : les élèves marocains sont actuellement les plus nombreux devant les algériens et les portugais qui constituaient les communautés les plus présentes jusqu'en 1989 dans le premier degré et jusqu'en 1990 dans le second degré.

En 1994, les statistiques montrent une répartition des élèves étrangers très inégale selon les filières :

- 8,7 dans l'enseignement professionnel,

- 4,7 dans l'enseignement général et technologique.

Les élèves étrangers sont très peu scolarisés dans l'enseignement privé.

La population scolaire étrangère est davantage représentée dans les régions de forte immigration : Ile de France, Rhône-Alpes, et Provence Alpes Côte d'Azur.

**FERC**

# Maîtres auxiliaires d'origine étrangère

**La réalité** **37 441 maîtres auxiliaires (MA) en 1993-1994 dont 10 % d'étrangers**

L'Education nationale a employé durant l'année scolaire 1994 : 37 441 MA (2,8 % de moins qu'en 1992) parmi lesquels 10 % étaient de nationalité étrangère, selon les chiffres publiés par le Ministère.

Les MA étrangers dont le recrutement a fait l'objet d'une récente circulaire interministérielle, sont en nette diminution déjà depuis deux ans (moins 14 %) et leur nombre devrait encore baisser, les rectorats étant conviés à privilégier les demandeurs d'emploi et à se conformer aux règles concernant les étudiants étrangers (10 heures par semaine).

Pourtant, les MA étrangers sont plus diplômés que l'ensemble des MA : 88,5 % sont titulaires d'un diplôme égal ou supérieur à la licence, contre 67,4 % pour l'ensemble des MA. Ils enseignent le plus souvent les mathématiques.

50 000 en 1982, moins de 20 000 en 1985, 40 000 en 1991, 37 400 cette année, la courbe du recrutement des MA épouse les besoins de l'Education nationale. Celle-ci tend à sor-

tir de la crise des recrutements en enseignants et la baisse des besoins en MA provoque des mouvements d'humeur de la part de personnels souvent employés depuis plusieurs années.

Deux tiers des MA possèdent au moins une licence et leur âge moyen est proche de 32 ans.

10,5 % ont de 7 à 10 ans d'ancienneté, autant ont moins d'un an.

15,5 % ont un an d'ancienneté, 16,9 % deux ans.

Près de 4 000 MA ont été recrutés à la rentrée 1993.

**La situation** Plusieurs milliers de Maîtres Auxiliaires (MA), de contractuels ont été recrutés pour pallier l'insuffisance du nombre d'enseignants titulaires, parmi eux de nombreux étrangers qui exercent des fonctions d'enseignants afin de se procurer les ressources nécessaires à la poursuite de leurs études.

Hier les lois Pasqua-Debré, aujourd'hui Chevènement-Guigou, ont mis bon nombre de ces enseignants « hors la loi ». Des associations, des organisations syndicales, dont bien évidemment la FERCCGT, luttent, y compris au cas



Nantes : manifestation anti Le Pen

par cas, pour empêcher les reconduites à la frontière de personnes qui n'aspiraient qu'à étudier, travailler en France, c'est pour cela qu'ils avaient été recrutés.

Le volet répressif des lois censées s'attaquer au « problème » de l'immigration l'emporte beaucoup trop à nos yeux, sur les notions d'accueil, de fraternité, d'humanité, de coopération entre Etats.

De fait, comme dans d'autres secteurs de l'économie du pays, à l'Education nationale on a aussi fabriqué des « sans-papiers », on a jeté dans l'illégalité des gens que l'on a recruté à un moment donné et qui étaient insérés dans la société française.

Sous une autre forme, mais avec les mêmes effets, la question se pose également pour les élèves étudiants étrangers.

**Les MA étrangers et leur titularisation**

... les ressortissants des Etats membres de la communauté européenne, autres que la France, ont accès désormais aux corps relevant du

Ministère de l'Education nationale et de la Culture dans la liste suivante : professeurs des écoles, professeurs certifiés, agrégés, professeurs d'éducation physique et sportive, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation, psychologues et directeurs de centres d'information et d'orientation (CIO).

(Décret n° 92-1246 du 30.11.92, journal officiel du 2.12.92).

Pourquoi une personne d'origine grecque : peut-elle être admise à un concours et titularisée?

Pourquoi un algérien ne le pourrait-il pas?

La question mérite d'être posée!

Nous avons d'ailleurs, avec bon nombre de pays francophones, quelques « histoires » en commun!

Certes, le statut de la Fonction Publique existe, mais ne peut-on pas trouver des formes de recrutement qui permettent aux enseignants d'origine étrangère d'exercer le métier qu'ils ont choisi en toute sécurité.

**La Rédaction de La Tribune**

# L'école et la politique d'intégration

La langue est un facteur essentiel d'intégration et de réussite scolaire, il faut créer, développer des structures répondant à cet objectif, car si la plupart des enfants ou des adolescents concernés ne sont pas, a priori en échec, ils courent le risque, faute d'aides appropriées, de devenir des exclus du système scolaire et donc de la société.

L'Education nationale, s'est dès 1975 dotée d'une structure pour l'intégration des « primo arrivants » dans le cursus scolaire : le CEFISEM (Centre d'Etudes de Formation et

d'Information pour la Scolarisation des Enfants Migrants).

Des formateurs en langues étrangères ayant des connaissances approfondies des différentes cultures aident les enseignants à mettre en place toutes les structures d'aides aux enfants.

Malheureusement, la tendance est à la diminution du nombre de ces formateurs, alors que le travail à effectuer est énorme avec des enjeux importants puisqu'il s'agit de travailler avec les enfants, les

jeunes, sur la langue d'intégration dans le respect de la diversité, de la richesse de leur propre culture.

## *Des propositions pour renforcer ces actions*

### **A l'école maternelle et élémentaire :**

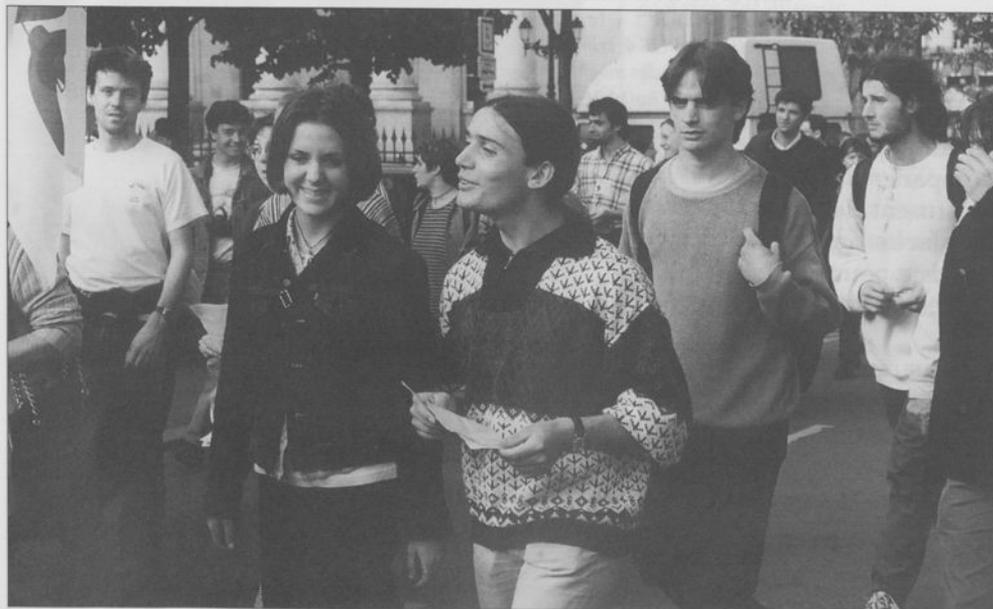
- développer les CLIN (classes d'initiation créées en 1970) et permettre à tous les primo-arrivants et à tous ceux dont le français n'est pas la langue maternelle d'en bénéficier autant de temps que nécessaire,
- les classes d'adaptation et les cours de rattrapage intégral correspondent aux besoins de certains enfants dont les lacunes scolaires ne permettraient pas l'intégration sans cet aménagement.

### **Dans les collèges :**

- développement des classes d'accueil (CLAC créées en 1973) pour les non francophones, primo-arrivants ou non.

### **Dans les lycées :**

- mise en place d'heures de français - langue étrangère (FLE) permettant aux lycéens



étrangers ou d'origine étrangère nouveaux arrivants de se former de manière intensive.

**Développer les structures spécifiques en les maintenant en situation d'échange permanent avec le reste du système éducatif.**

**L'apport du secteur associatif**

Les associations constituent des lieux et des facteurs d'intégration évidents, selon des voies extrêmement diverses, elles ont pour objectif de rassembler sur des motivations diverses des personnes de toutes origines. Cette contribution essentielle devrait être mieux reconnue, développée, en fait, baisse de subvention, recours à l'emploi précaire, font que beaucoup d'associations ne peuvent aller aussi loin qu'elles voudraient dans leurs missions.

**Pour conclure**

Il faut aborder cette question de l'intégration sous un aspect peu glorieux, je veux parler de ces entreprises qui refusent de prendre de jeunes blacks ou beurs en stage, cela existe pour tous types d'entreprises artisanales, ou PME/PMI.

Il faut dénoncer cela, parents, enseignants, jeunes, ne laissons pas passer de tels actes. C'est le lien tout trouvé entre l'école facteur d'intégration, de lutte contre le racisme et l'actuelle campagne de la CGT.

Daniel FAURE



**Bibliographie :**

- CLAP/3 Europe et immigration - CLAP/PACA Marseille 12/91
- Revue enfance : « le bilinguisme et l'enfance : problèmes quotidiens » PUF 4<sup>e</sup> trimestre 91
- « L'intégration des maghrébins en France » M. Khellil PUF (sociologie d'aujourd'hui) 10/91
- « Quelle école pour quelle intégration » M Abdallah - Pretceille (Hachette Edition) 11/92
- « Le Gone du Shaaba » Azouz Begag, le Point Virgule
- Pour informations complémentaires sur ces problèmes de l'intégration pour l'école, s'adresser au Centre National de Documentation Pédagogique 29 rue d'Ulm 75230 PARIS CEDEX 05.

## Témoignage :

Institutrice près d'Arles, j'ai travaillé en classe d'initiation (CLIN) pendant 10 ans : il s'agissait d'apprendre à parler et à lire à des enfants étrangers. Qu'ils soient portugais, marocains, allemands ou cambodgiens, attentifs, turbulents, malicieux ou appliqués, pas de critère individuel a priori pour déterminer leur réussite scolaire.

Trois paramètres pourtant m'ont semblé essentiels pour tous : le projet familial, l'environnement économique et surtout les carences de l'Education nationale.

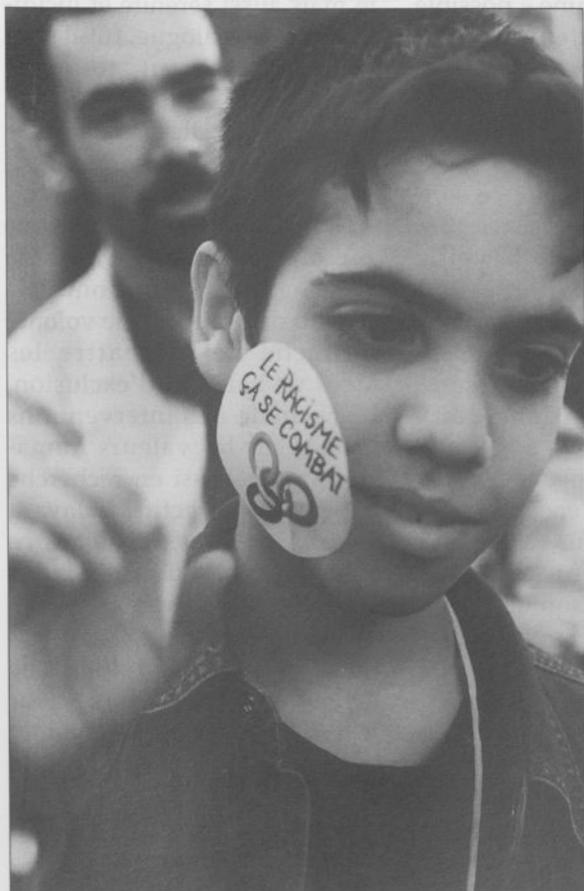
Les résultats des élèves sont particulièrement différents selon que la famille vit une situation transitoire avant le retour au pays, ou bien qu'elle envisage de se fixer définitivement en France. Les premiers investissent peu l'école, ce d'autant moins qu'ils viennent d'un pays de culture orale où l'école n'a pas le même statut (pays du Maghreb, Portugal). Les seconds attendent beaucoup de l'école pour permettre à leurs enfants de s'élever dans l'échelle sociale : c'est un passage obligé qu'il faut impérativement franchir avec succès. Pour l'exemple, Soufiane arrivé en France et scolarisé à 5 ans a réussi son BEPC en 1997 et Sath, cambodgienne, vient d'obtenir son BTS de gestion, chacun avec une seule année de retard.

Au delà, il faut parler de la situation économique des parents : à compétence égale, le faciès est trop souvent source de rejet. La situation économique préoccupante pose aussi un problème aux étrangers accusés de prendre le pain des français ! Le mal être des parents n'est pas sans conséquence sur l'équilibre psychologique et donc la réussite scolaire des enfants.

Enfin, l'Education nationale ne remplit pas sa fonction républicaine d'égalité. Les enfants étrangers doivent se couler dans un moule, mais sans que leur soient donnés les moyens appropriés : un enseignant de CLIN pour 350 classes primaires, quasi inexistence de structure dans les collèges et lycées, ce qui explique que beaucoup d'élèves non francophones se retrouvent dans des sections habituellement prévues pour les déficients intellectuels, ce qu'ils ne sont absolument pas.

Cette course d'obstacles peut, à la longue, entraîner chez les enfants et les adolescents, des réactions de rejet, voire de violence. Mais quel adulte, dans ces circonstances et sur une période aussi longue, accepterait d'être traité de la sorte ?

**D. Jullien**  
Institutrice - 13



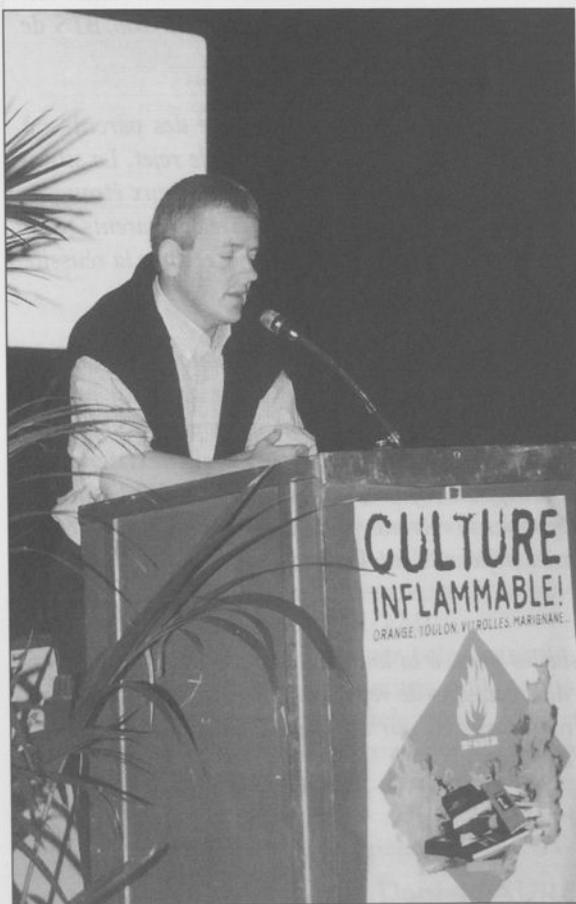


## Les congressistes de l'Aube

en débat sur :

### RACISME - DISCRIMINATIONS - INTOLÉRANCE SOLIDARITÉ... FRATERNITÉ... HUMANISME

un dimanche, après les fêtes, les congressistes de l'Aube ont participé à une séance de travail. Le thème de la séance était le racisme, les discriminations, l'intolérance. Les congressistes ont débattu sur ces thèmes et ont adopté une motion qui appelle à la lutte contre le racisme et les discriminations. La motion souligne que le racisme est une forme de violence et qu'il faut lutter contre lui. Elle appelle également à la solidarité et à la fraternité entre tous les citoyens.



Cette séance de travail, en lien avec la démarche revendicative, la lutte pour l'emploi et la réduction du temps de travail, était au programme de la deuxième journée du congrès.

La veille, la direction de l'Union départementale « s'inquiétait » d'une « possible désaffection » des congressistes sur ce point précis, sachant fort bien que c'est « un sujet qui fâche! »

Eh bien, le lendemain, ce sont plus de 220 congressistes présents, soit plus que la veille (nous avons d'ailleurs dû jouer... les prolongations!) Sans doute, avons-nous tous à en tirer un premier enseignement : faire confiance aux adhérents de notre organisation dans leur capacité à aborder aujourd'hui l'ensemble des problèmes qui nous sont posés. Malgré cela, tout n'est pas encore gagné puisqu'un camarade d'une grande entreprise de Troyes m'a fait part de l'absence d'un responsable du syndicat, parce-que le racisme était au programme....

Michel Berty, du Bureau de l'UD a présenté une courte introduction au débat précé-

dant la projection du film « Briez la haine ».

D'entrée, il a réaffirmé la volonté de l'UD de « s'inscrire dans un débat qui concerne le syndicalisme... nous ne pouvons y échapper et nous ne voulons pas y échapper... nous voulons l'affronter avec fermeté mais aussi sérénité et lucidité... que le dialogue, fût-il sans concession, vaut toujours mieux que le repli sur ses certitudes... le syndicalisme c'est le rassemblement et non la division... « le ton était donné! »

Au total, ce sont une vingtaine de congressistes qui ont pris part au débat, avec une volonté farouche de combattre les idées de haine et d'exclusion. L'ensemble des interventions étaient sur les valeurs humanistes mais aussi en recherche d'éléments objectifs, balayant les idées reçues. Au total, ce sont les camarades très motivés qui sont intervenus.

Richard a précisé la démarche de la campagne 98, conçue sur le thème contre les discriminations au travail, avec l'outil de la carte-témoignage pour engager la discussion avec les syndiqués, les salariés au cœur des entreprises.



cative, en lien avec la lutte pour l'emploi et la réduction du temps de travail.

Une telle séance de travail est une première au congrès de l'Aube.

Oui, c'est un sujet qui peut encore fâcher... Alors, continuons à débattre avec les syndiqués, les salariés. Agissons avec la carte-témoignage pour établir les cahiers de revendications et gagner la bataille du plein emploi solidaire.

Oui, « **ENSEMBLE, TOUS ENSEMBLE ON VA GAGNER!** »

**Maryvonne Dumora**  
Secrétaire générale  
du Comité régional  
CGT de Franche-Comté

L'idée de ciblage, par l'Union locale, d'une ou deux entreprises a été avancée. Avec une préparation en amont un rendez-vous de cette carte est fixé le 10 octobre prochain, lors du colloque régional de Champagne-Ardenne.

La direction de l'UD de l'Aube est très sensible à l'initiative confédérale et reconnaît son bien fondé. Mais, elle est confrontée (comme beaucoup d'autres...) à ce que cette campagne soit bien partie intégrante de notre démarche revendicative.

## Expression au Congrès

A l'heure où nous écrivons, la France vient de se qualifier pour la finale!

Les rues raisonnent « allez la France! », « allez les bleus! »

Je rêve : la France gagne la finale. Est-ce qu'ils ne seront pas acclamés comme des héros nationaux les Turam, Zidane, Desailly, Barthez et les autres?

« Notre force, nous formons un collectif dans la vie comme sur le terrain! »

Eux, ce sont des vedettes, reconnues pour leur talent.

Je continue de rêver : Et si chaque être humain était reconnu pour ses qualités propres, quelles que soient la couleur de sa peau, les consonances de son nom : ça ferait une belle équipe!

Alors oui, **TOUS ENSEMBLE... TOUS ENSEMBLE... TOUS, ON VA GAGNER!**



# Témoignage durant le colloque, commémorant le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage, du 10 juin 1998

**N**ous sommes tous plus ou moins naïfs. En ce qui me concerne, je l'ai été en dénonçant auprès de ma hiérarchie le racisme dont j'étais victime dans mon Administration et pour être précis au ministère de l'Équipement.

En fait, dans le service où j'étais affecté circulaient des propos du genre : « Les Arabes sont tous des voleurs ! » ; « C'est à cause des Arabes qu'il y a autant de chômage en France ! » ; « Les Arabes ne savent faire que des enfants pour bénéficier des allocations familiales ! » ; « Les Arabes sont des bons à rien, ils passent leur temps dans les bistrot ! ». Une chef de cellule est allée jusqu'à dire : « Si mon fils doit épouser une Arabe, je ferai tout pour l'en empêcher ! ». J'écoutais ces propos avec, au fond de moi, une certaine colère mais en ayant toujours en mémoire la célèbre phrase de F. Fanon : « Quand on parle de l'Arabe tend l'oreille, on parle de toi ! ». Et

puis vint mon tour. Un beau jour, des collègues m'ont dit que j'avais oublié de blanchir et que pour blanchir, on devrait me laver à l'eau de Javel. Face à ces propos, je ne me dégonfle pas et demande une réunion en présence du chef. Là, je dénonce ces propos racistes et demande des explications. Des explications, il n'y en a pas eues, si ce n'est qu'on m'a dit que je ferais mieux de chercher un poste ailleurs.

Depuis cette dénonciation, j'ai fait l'objet de deux mutations d'office, comme un chien, et qui ne veulent pas dire leurs noms puisqu'il n'y a pas eu procédure. Mais la meilleure, c'est qu'en revenant de vacances au mois de mai, j'ai trouvé physiquement mon poste occupé par un nouvel agent recruté expressément et à qui on a confié mes missions. Sans me démonter, puisque je connais un peu mes droits, je demande à la hiérarchie de me recevoir en présence du délégué syndical. Elle a refusé de

nous recevoir. Par la suite, j'ai subi une baisse de notation sans fondement, si ce n'est ma tête de nègre. Lorsqu'il y a une baisse de note, le notateur doit motiver dans un rapport les raisons qui ont amené à cette baisse de note. Il a fallu que je saisisse la CADA (qui dépend du Premier ministre) pour obtenir ce rapport. Mais entre-temps, la CAP a déjà délibéré sur mon recours contre cette notation. Elle a rejeté ma requête en émettant un avis défavorable mais sans motiver sa décision. Ce n'est pas surprenant puisque le notateur est le président de la CAP et mon supérieur hiérarchique.

Dans cette affaire, l'attitude de l'Administration est des plus scandaleuses. Elle m'a retiré mes missions et mis au placard. Ce n'est pourtant pas un emploi fictif au sens des affaires parues dans les journaux puisque j'ai un bureau, un ordinateur, une imprimante, un téléphone et un arrêté. Ma seule obligation pour justi-



fier mon salaire étant d'être présent dans mon placard.

Elle bafoue les valeurs de la Constitution française, des Droits de l'Homme, du Service public et même ses propres valeurs (Responsabilité, Compétence et Considération) pour parvenir à ses fins et me traiter de la sorte. Les discriminations à mon égard sont légion. Elle ne me communique pratiquement aucune note de service, de formation ou plutôt les trie soigneusement.

La direction du personnel et des services de cette Administration se moque royalement du syndicat. Elle ne répond pas au courrier qu'il lui adresse ou répond six mois plus tard.

J'ai informé, en temps utile, ministre et autres décideurs politiques, rien n'a bougé. Je reste dans mon placard. Je vous invite tous à venir consta-

ter par vous-même le placard qui est le mien au ministère de l'Équipement.

En tout cas, l'attitude de l'Administration démontre qu'elle ne lutte pas contre le racisme mais bien au contraire le cautionne. Je dirais même qu'elle a un comportement colonialiste. Cette situation dure depuis plus de deux ans. Pourtant en juin 1997, en présence du syndicat, le directeur adjoint du personnel avait demandé que le chef de bureau dont je dépends définisse mes missions. A ce jour, rien n'a été fait dans ce sens.

Face au racisme, je considère que nous avons tous un devoir de parole mais nous avons tous aussi un devoir de résistance. En ce moment, je suis à fond de mon devoir de résistance.

F. Darbaud





# Contre le racisme et les discriminations, pour l'égalité des droits, LES AGENTS TERRITORIAUX DE PARIS S'AFFIRMENT

Deux demi-journées pour rompre le silence....., mieux connaître et intervenir.

A l'initiative de l'Union syndicale CGT des Services publics de Paris et de son collectif contre le racisme et les discrimi-

nations, les deux débats organisés, à partir de la projection du film « BRISEZ LA HAINE », ont rassemblé cinquante-cinq agents des 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements pour le premier, et soixante-dix militants CGT de l'US pour le second.

Une courte présentation de la campagne CGT permettait de rappeler les raisons de l'engagement CGT à combattre le racisme à l'entreprise.

**DES DEBATS RICHES ET UNE VOLONTE COMMUNE DE BRISER LE SILENCE**

## Le 23 juin :

Au débat des personnels des 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>, à la Mairie du 20<sup>e</sup>, de nombreux intervenants de plusieurs services ont dénoncé et témoigné de leur volonté de ne plus accepter les propos et attitudes des racistes, la relation des faits inacceptables intervenus au parc des Buttes Chaumont a montré l'intervention concrète CGT pour faire condamner ces actes racistes.

Un intervenant du Nettoyement a montré que les luttes communes français/immigrés dans son service ont permis aux non-titulaires d'obtenir une grille indiciaire identique aux titulaires à ancienneté égale.





L'accent a été marqué par plusieurs intervenants de la nécessité de donner un contenu revendicatif en termes d'égalité de droits pour tous dans le cadre de nos luttes contre toutes les discriminations.

C'est un appel à tous les syndicats à partir des besoins de chacune des catégories de personnels d'intervenir auprès de la Mairie de Paris.

**Le 25 juin :**

Cette initiative avait pour décor, dans la salle, une exposition sur la réalité de l'esclavage, de ses luttes, dans le cadre de la commémoration du 150<sup>e</sup> anniversaire de la deuxième abolition de l'esclavage.

Avec soixante-dix participants, les nombreuses interventions ont montré que ce débat répondait à un réel besoin pour nos militants.

Si le film - cinquante-deux minutes - a été jugé un peu long, il a été apprécié en ce sens qu'il donne de nombreuses portes d'entrée au débat.

Plusieurs militants ont à la fois regretté la trop longue période de silence de la CGT sur ce sujet et apprécié son courage dans son attitude d'aujourd'hui.

De nombreux syndicats représentés, après l'apport du film et du débat en connaissance des positions de la CGT, de son engagement à combattre

racisme et exclusions, de ses objectifs de luttes pour l'égalité des droits pour tous, une forte aspiration s'est exprimée pour lancer une pétition à partir de nos services et à prolonger ce débat, avec le film, auprès de nos collègues.

Vaste chantier.... Mais à n'en pas douter, une réelle volonté s'est exprimée pour réussir :

- parce que le racisme est un délit;
- parce qu'il porte atteinte à la dignité humaine, qu'il transforme celui qui est différent en bouc-émissaire de tous les maux de la société;
- parce que le racisme divise les salariés et que l'emploi, la justice sociale et les acquis sociaux ne s'obtiennent pas en les refusant à une partie d'entre nous;
- parce que la solidarité et la fraternité sont des valeurs du syndicalisme;
- parce que la CGT est, comme l'indique son préambule, le syndicat de tous les salariés, travaillant en France quelle que soit l'origine;
- parce que c'est à la CGT de se battre contre toutes les discriminations sur le lieu de travail et pour l'égalité des droits.

**Jean-Louis Machecourt**

*Collectifs UIS et confédéral  
contre le racisme et  
les discriminations*

pour com  
les discrim  
des coopé  
de la CGT de l'APFLO  
entre-rea  
de rédiger un livre blanc com  
mun qui ferait une série de  
consulte sur le traitement des  
criminations au travail et égale  
ment des propositions immé  
diates de lutte. Une proposition  
qui sera rediscutée lors de la pro  
chaine rencontre européenne qui  
aura lieu en Espagne au mois de  
janvier 1999 et qui a pour thème  
« la prise en compte des origines  
ethniques par le syndicalisme ».

- Liste des organisations  
syndicales représentées à  
la rencontre au Danemark*
- Fédération des finances
  - Fédération de la santé
  - Fédération du travail
  - UNSA
  - Syndicat français
  - Syndicat français
  - UNSA
  - Confédération



# Pour combattre le racisme et les discriminations au travail : des coopérations originales entre recherche et syndicalisme

## S'AFFIRMENT

Deux demi-journées pour rompre le silence et connaître et intervenir

A l'initiative de l'association syndicale CGT des Services publics de Paris et de son collectif contre le racisme et la xénophobie



Le racisme et les discriminations ne sont pas des phénomènes nouveaux mais, depuis les années 1980, leur expression ouverte est en progression dans l'ensemble des sociétés développées et, en particulier, dans les milieux de travail. Les discriminations s'y exercent au moment du recrutement et de l'embauche, de l'attribution des postes de travail et des responsabilités, dans l'accès à la formation continue, dans le déroulement de carrière... De plus, en France, les diverses tentatives d'implantations d'organisations xénophobes sur le terrain syndical montrent sans conteste que la banalisation du racisme s'effectue également dans les entreprises. Les organisations syndicales prennent diversement des initiatives pour combattre le racisme et la xénophobie. Celles prises par la CGT (secteur « migrants ») et l'ISERES (Institut de recherches de la CGT) sont particulièrement originales.

L'ISERES et la CGT avec le soutien du Fonds social européen ont engagé, en 1997, sur les questions du racisme et des discriminations au travail en Europe, dans le but de mieux les combattre, deux programmes de recherches : OSIME (*Organisations syndicales, immigrants et minorités ethniques en Europe*) et SEREDAT (*Séminaire européen sur le racisme et les discriminations au travail*)<sup>1</sup>. Chacun de ces programmes associe des syndicalistes, des chercheurs et des universitaires de plusieurs pays européens (Allemagne, Danemark, Espagne, France, Italie).

**Rencontre européenne au Danemark (programme OSIME)**

La recherche intitulée « *Organisations syndicales, immigrants et minorités ethniques en Europe (OSIME)* » a pour objectif, à partir d'une coopération entre des syndicalistes et des chercheurs de l'équipe de l'URMIS (Unité de recherche Migrations et société-CNRS-Université de Paris



l'AIF (Forum international du travail), et par conséquent, les participants danois à la rencontre, bien que tous syndicalistes, s'exprimaient en tant que membre de cette association...

Les ambiguïtés levées, les militants de la CGT, de l'AIF-LO, et les représentants de l'UGT ont décidé d'examiner la possibilité de rédiger un livre blanc commun qui ferait une série de constats sur la situation des discriminations au travail et également des propositions immédiates de lutte. Une proposition qui sera rediscutée lors de la prochaine rencontre européenne qui aura lieu en Espagne au mois de janvier 1999 et qui a pour thème « la prise en compte des origines ethniques par le syndicalisme ».

VII-ParisVIII-Nice Sophia Antipolis) et de l'ISERES, d'analyser les rapports des organisations syndicales aux questions du racisme et des discriminations. Cette recherche vise à analyser le paysage européen des relations entre syndicats et immigrés-minorités ethniques, à comparer empiriquement, par voie d'enquête, les pratiques effectives des organisations syndicales dans le domaine du racisme et des discriminations : ce que font les organisations syndicales mais aussi ce qui, au sein des organisations, peut relever des discriminations et comment elles réagissent.

Dans le cadre de ce projet, une rencontre s'est tenue à Copenhague (Danemark) les 22 et 23 juin 1998, elle a permis, sur les questions du racisme et des discriminations, à des syndicalistes français de la CGT (cf. encadré), espagnols de

l'UGT (Union générale du travail) et danois de LO (Confédération générale) d'échanger, de confronter leurs pratiques et leurs réflexions, entre eux mais aussi avec les chercheurs, français et danois, présents. Pour la plupart des participants, c'était la première fois qu'ils participaient à ce type de rencontre. Des incompréhensions, des malentendus ont d'être soulevés lors de cette rencontre. En effet, pour comprendre les pratiques syndicales des uns et des autres, il faut garder à l'esprit un certain nombre de particularités nationales. Par exemple : les taux de syndicalisation ne sont pas les mêmes (environ 10 % en France et 80 % au Danemark<sup>2</sup>) ; la prise en compte de la situation des migrants par l'organisation syndicale a nécessité au Danemark la création d'une structure spécifique :

- Liste des organisations syndicales représentées à la rencontre au Danemark*
- Fédération des finances<sup>3</sup>
  - Fédération de la santé
  - Fédération du textile
  - FILPAC
  - Syndicat Renault
  - Syndicat Peugeot
  - UGICT
  - Confédération

**Rencontre européenne en Espagne (programme SEREDAT)**

Le programme SEREDAT (Séminaire européen sur le racisme et les discriminations au travail) a pour objectif de permettre la confrontation des expériences, des pratiques et des points de vue de syndicalistes européens pour mieux saisir les réalités du racisme sur les lieux de travail, dégager les moyens mis en



œuvre et à mettre en œuvre pour le combattre et contribuer au développement de réseaux de solidarité et d'entraide.

Dans cette perspective, la CGT a organisé avec l'ISERES et l'Institut d'histoire sociale de la CGT, les 13 et 14 novembre 1997 à Paris, un « colloque international sur le racisme et les discriminations au travail »<sup>4</sup>. Il s'agit maintenant de mettre en place une **banque de données** accessible par la voie télématique. Celle-ci portera sur les pratiques syndicales et les expériences significatives en matière de lutte contre le racisme et les discriminations sur les lieux de travail. Elle se veut un outil d'information et un point d'appui pour tous les syndicalistes.

La rencontre qui s'est tenue à Getafe (Espagne) les 25 et 26 juin 1998 devait permettre aux

militants syndicaux des CC.OO (Espagne), de la CGT (France), des associations Caritas (Allemagne), CdIE (Italie) et aux représentants de l'organisme autonome de formation de la municipalité de Getafe (Espagne) de travailler, à la fois la question de la banque de données (besoins, apports spécifiques de chaque partenaire...), et celle de l'élaboration du profil d'un « **médiateur social et professionnel** » au regard des besoins des migrants. La diversité des participants crée là aussi quelques difficultés qu'il a fallu dépasser. Ainsi, le syndicaliste n'a pas été immédiatement perçu comme un médiateur au même titre que d'autres. Pourtant, de nombreuses actions syndicales sont des actions qui peuvent être qualifiées de médiation. Dans l'entreprise, il s'agit de l'information juri-

dique, de l'aide pour surmonter certaines difficultés, des interventions dans l'embauche, de la régulation des rapports entre travailleurs nationaux et immigrés... Dans les relations avec les institutions, les syndicalistes agissent sur le terrain de la formation des immigrés et luttent pour l'amélioration de leurs droits. Dans les communes, les syndicalistes se mobilisent pour que les immigrés aient accès aux services sociaux au même titre que tous les autres citoyens. Enfin, les initiatives prises au niveau national et international contre le racisme et les discriminations peuvent également être envisagées comme des actions plus générale de médiation.

*Poursuivre une collaboration originale*

Pour mener à bien ces programmes, qui peuvent alimenter et être alimenté par les initiatives tenues



dans le cadre de la campagne menée en 1998 par la CGT, la contribution des syndicalistes français est essentielle. L'expérience et la connaissance de la situation locale constituent un apport important pour saisir les diverses dimensions de ces questions dans le monde du travail. A l'échelon français, il s'agit donc actuellement de développer un réseau de correspondants syndicaux : militants d'entreprise ou d'unions locales, qui participeront directement à ces programmes de recherche<sup>5</sup>.

Il ne s'agit pas de juger ou de dénoncer tel ou tel comportement ou tel ou tel collègue de travail voire du syndicat, mais d'essayer de comprendre les mécanismes qui conduisent au racisme « ordinaire » et génèrent des pratiques discriminatoires, pour pouvoir élaborer des propositions et créer -ou recréer- des liens de solidarité, des réseaux d'entraide, et ce, en lien avec l'ensemble de l'activité revendicative du syndicat. Les militants syndicaux participent donc à ces pro-

grammes par les informations qu'ils fournissent sur la situation dans leur secteur d'activité, leur entreprise, leur ville. Leur témoignage joue, notamment, un rôle de relais, entre des chercheurs et des salariés, impliqués ou victimes d'actes racistes ou discriminatoires. La démarche générale vise à explorer les discriminations sur les lieux de travail, à comprendre les processus qui génèrent les discriminations, à disposer d'une meilleure approche des situations dans lesquelles peuvent naître et se développer des propos ou des pratiques racistes et discriminatoires. Cette orientation peut aider à dégager des pistes pour lutter avec une plus grande efficacité contre ces phénomènes, en débouchant, par exemple, sur des programmes spécifiques de formation des militants syndicaux et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs sociaux concernés par ces questions.

**Anita Ardura  
Valérie Simon**

*Chercheuses à l'ISERES*

<sup>1</sup> Il permette de poursuivre des études et recherches qui ont déjà été effectuées et publiées dans la collection *Etudes et recherches de l'ISERES*, notamment, C. Poirer, F. Vourc'h : *Repérer les discriminations ethniques et raciales dans les domaines du travail et de l'emploi*, n° 165, 1998 - *Éléments pour une prospective des mouvements migratoires (séminaire international ISERES, Paris, 1992-1993)*, n° 39, 1994 - *Colloque Syndicat/Immigration, les enjeux d'aujourd'hui*, n° 87, 1990.

<sup>2</sup> Parmi les particularités danoises dont il faut tenir compte, il y a le fait que pour obtenir l'allocation de chômage, il est important d'être syndiqué.

<sup>3</sup> Par ailleurs, la Fédération des finances en collaboration avec des chercheurs a mené une recherche-action sur « Racisme et comportements professionnels aux finances » dont le rapport a été publié sous le même titre en 1998 dans la collection *Etudes et recherches de l'ISERES*.

<sup>4</sup> Les actes du colloque sont disponibles dans la collection *Etudes et rapport de l'ISERES*.

<sup>5</sup> Pour toute participation, prendre contact auprès de l'ISERES : 263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex - Tél. 01 48 18 85 42 - Fax. 01 48 18 85 43.



## CAMPAGNE CGT 1998

# « Contre le racisme et les discriminations »

**D**ans l'entreprise, des salariés sont témoins ou victimes de discriminations racistes.

Comme syndicat, que faisons-nous? C'est la réponse à cette question qui constitue le fondement de notre campagne.



Pour cela, nous avons souhaité donner au maximum, la parole aux salariés témoins ou victimes de discriminations racistes, afin d'avoir une meilleure connaissance de ces injustices.

La carte - témoignage a été conçue pour être un outil permettant la réflexion, le débat, les décisions.

En l'état actuel des choses, il nous est impossible de dresser un bilan d'étape et encore moins une analyse des résultats.

Bien que ne constituant pas un échantillon représentatif, nous avons néanmoins jugé utile de porter un regard sur les réponses qui sont parvenues à la Confédération.

Fin juin, environ 250 cartes nous sont parvenues, ce qui représente, nous l'espérons une infime partie des cartes regroupées dans les entreprises, les Unions locales, les Unions départementales ou les régions.

Le premier élément surprenant est le fait que plus de 40 % des réponses (105) disent n'avoir été ni victime, ni témoin de discriminations racistes.

Nous avons plus de témoins (84) que de victimes (50) qui ont rempli la carte - témoignage.

Les témoins ou les victimes sont principalement témoins ou victimes de discriminations concernant des remarques ou des propos (44).

Dans la majorité des cas (33 sur 50), les victimes de discriminations le sont dans plusieurs domaines (souvent sont combinés : promotion, poste et conditions de travail).

Concernant les origines et les circonstances des discriminations, nous trouvons pêle-mêle des raisons économiques (la crise, le chômage), des raisons politiques (propagande du Front national) et un certain nombre de faits qui provoquent des réactions racistes (guerre du Golfe, création d'un lieu de culte dans une ville, multiplication d'actes d'incivilités, candidats étrangers sur une liste syndicale).

La principale origine de la discrimination demeure néanmoins les raisons raciales. La couleur de la peau pour les antillais ou les réunionnais et le

« type » maghrébin. A noter, et c'est ce qui ressort des réponses, que le comportement raciste vis à vis des maghrébins s'étend au fait qu'ils ne sont pas de « souche française », au patronyme et même au prénom à consonance maghrébine, au fait de ne pas être catholique (sous-entendu musulman) ou même simplement d'être l'épouse d'un marocain.

L'étude des origines des discriminations nous a réservés deux surprises, deux attitudes inattendues ; la première est le témoignage de deux fonctionnaires qui s'estiment victimes d'attitudes et de propos racistes de la part de maghrébins. La deuxième est le témoignage de victimes de discriminations, non pas racistes (alors que la carte était centrée sur ce type de discrimination), mais ayant d'autres origines. Arrive largement en tête les discriminations liées au militantisme syndical (la répression syndicale est vécue comme une discrimination). Les autres origines des discriminations sont ensuite le sexisme, l'homophobie, l'anti-communisme et les comportements anti-handicapés.

Tels sont, à grands traits, les éléments essentiels qui ressortent du dépouillement des premières réponses. Il sera intéressant de savoir si dans les cartes reçues par les autres structures de la CGT, on constate les mêmes observations.

**Juillet et août :**

Des réponses et les dépouillements de syndicats arrivent au secteur immigration, au total 465 réponses.

La campagne, la lutte contre les discriminations commencent à rentrer dans l'activité revendicative. Amplifions cette démarche, dans le cadre de la préparation du 46<sup>e</sup> Congrès confédéral.

**Jean-François Courbe**  
Membre du Bureau  
de l'UGICT



**APPRÉCIATIONS LA CULTURE**

Poème

Lounès Matoub

Mon chant est pour le refus  
Refus d'une langue étouffée  
Sous le gémissement de la terre

Je chante et mon chant  
Est pour la vie  
Contre la terreur  
Et l'obscurantisme

L'obscurantisme aveugle et  
impitoyable

J'ai livré aux rocs et aux  
échos

Mon chant d'amour et de  
délivrance  
Ma certitude est que mon  
chant

Poursuivra sa route  
Contre vents et marées

Mais vous qui ne connaissez  
Comme seule vérité que  
L'injustice de la mort  
satanique

D'un dieu qui se croit unique  
Infaillible et abaisse la  
femme

A l'état des pires soumissions

Ce dieu intolérant ne peut  
Que déperir dans la  
tourmente

Des nuages et du vent

Car en son nom  
Adeptes fanatisés  
En ne respectant rien  
En détruisant tout

Semblables à Léviathan

Où l'intolérance accablante  
Insupportable démente est  
L'œuvre d'un passé  
De plus en plus retardataire

Il n'y a plus de respect en vous  
Ni aucune règle humaine...  
Que la honte et l'horreur

La barbarie intégriste  
N'a plus d'autre destin  
Que de couler dans l'abîme  
des ténèbres  
Au ban d'infamie

Sur toutes les terres  
Il y a de véritables valeurs  
Des Droits de l'Homme  
Valeurs que vous piétinez :

La Liberté  
La Démocratie  
La Tolérance

Vous au contraire  
C'est l'adversité  
Le vide  
Le néant  
La folie criminelle  
Satan et son enfer....

La désolation

Lounès

Ta voix est immortelle  
Personne  
Ne pourra te faire taire  
L'ouragan du désert  
Emportera la folie meurtrière

Gilbert Boudeville juin 1998

## Déclaration de la CGT

### Après le mondial : la fraternité c'est aussi pour les sans-papiers

Comme l'ensemble de la population, la CGT a vibré aux exploits de l'équipe de France; elle se réjouit de sa victoire en Coupe du Monde et de la liesse populaire qu'elle a occasionnée permettant à tout un peuple de se rassembler.

Depuis ce succès, médias et hommes politiques de gauche et de droite encensent l'équipe de France de football. Chacun met l'accent sur la diversité de cette équipe, produit de la richesse de notre pays dû, notamment, aux apports migratoires et au droit du sol.

L'important est cet unisson qui s'exprime par la quasi-totalité de la population de la France. Cette joie de la victoire, partagée par les Français et les immigrés avec ou sans titre de séjour, constitue un de ces moments particuliers qui renforce la reconnaissance de l'autre et participe à l'intégration.

Les observateurs étrangers envient la capacité intégratrice de notre pays et le gouvernement semble fier de cette image qui marginalise les idéologues de la xénophobie et du racisme. Si d'aucuns reconnaissent

la réussite de l'intégration peuvent-ils encore prétendre que les sans-papiers la désagrègeraient, laissant le choix aux non-régularisés de partir ou d'être expulsés ?

Aux lendemains du 14 Juillet, fort de ce climat fédérateur, le gouvernement doit s'engager dans la voie d'une réelle régularisation des sans-papiers. Par cette décision, il libérerait tous ceux mis en situation de servage par leurs employeurs.

La sérénité actuelle et l'ouverture d'esprit de l'opinion publique invitent à débattre et à construire une autre politique dépassant les peurs et les suspensions à l'égard des flux migratoires.

Par ces actes politiques, le gouvernement transformerait ce sentiment éphémère produit par une victoire sportive en aspiration plus pérenne de solidarité, de fraternité et d'osmose de la population de notre pays, conforme aux valeurs républicaines.

Montreuil, le 15 juillet 1998



## Déclaration de la CGT

### Sans-papiers : l'action a permis de nouvelles avancées, elle doit se poursuivre

La nouvelle circulaire du ministère de l'Intérieur assouplissant cinq des critères de régularisation des étrangers va permettre une nouvelle série de régularisation de quelques milliers de sans-papiers. Cette avancée résulte des actions menées depuis plus de 2 ans par les sans-papiers eux-mêmes et par leurs soutiens dont la CGT.

Si nous nous réjouissons de cette décision, nous continuons à condamner la politique menée par l'actuel gouvernement concernant le règlement de ce dossier. De recul en recul, face à la pression, il sera obligé de régulariser tous les sans-papiers en ayant fait la demande ou il les encouragera à rester dans la clandestinité. Laisser pourrir une situation de peur des réactions de la droite et de l'extrême-droite, n'est pas une politique

sérieuse. C'est jouer avec la dignité des personnes concernées, c'est encourager l'opposition à en faire un cheval de bataille. Depuis un an, cette affaire pourrait être réglée!

Cette nouvelle avancée nous encourage à poursuivre l'action pour une autre politique d'immigration. Dans cet état d'esprit, **la CGT sera présente le 18 août à 16 heures au Métro Bac**, lors de la manifestation unitaire organisée, en direction de Matignon, afin d'inviter le gouvernement à ouvrir de réelles négociations pour un moratoire sur les expulsions et la régularisation de tous les sans-papiers en ayant fait la demande.

Montreuil, le 17 août 1998

## Communiqué de presse

### Déclaration de Lydia Brovelli, secrétaire de la CGT

Lydia BROVELLI s'est dite atterrée par les propos à caractère fasciste que tient cette semaine un journal d'obédience Front National; dans une période symbolique, entre la commémoration du Vel d'hiv et celle de la libération de Paris, *National hebdo* va jusqu'à prôner « les rafles et les camps de concentration » pour expluser les sans-papiers! Il est manifeste que l'extrême-droite ne décolère pas devant l'effet de cette Coupe du Monde qui a ramené un peu de raison et de sérénité dans les esprits. Dans le prolongement de cet effet salutaire, **il faut que les sans-papiers soient régularisés**; s'ils l'avaient été nous aurions évité de franchir une étape supplémentaire dans l'ignominie!

Des mesures doivent être prises pour que cessent définitivement ce racisme impudent, ces insupportables assimilations de l'immigration à « l'invasion » et des

immigrés à des délinquants! **Il est nécessaire d'engager une campagne active contre l'idéologie d'extrême-droite.**

La passivité, d'où qu'elle vienne, banalise les faits, les actes, les propos racistes qui constituent un délit et doivent être réprimés.

Assez de discours démagogiques, de surrenchères, la référence ne doit plus être ce que pense l'électorat du FN; il faut passer d'une police des étrangers à une vraie politique de l'immigration et que s'ouvre une réflexion large, en intégrant la question des étrangers/immigrés (sans confondre les deux notions qui ne se recouvrent pas) dans la question sociale.

Montreuil, le 7 août 1998

# À propos de la citoyenneté européenne

Nous publions l'intervention de Jean-François Courbe (membre du Bureau de l'UGICT) qui représentait la CGT à une table ronde organisée par le Forum des Migrants de l'Union Européenne.

« En tant que représentant d'une organisation syndicale, j'aimerais aborder l'objet de notre table ronde par ce qui fait notre originalité, c'est à dire la présence et donc la possibilité d'intervenir dans l'entreprise. Cela nous semble d'autant plus important que nous pensons qu'il existe un lien étroit entre citoyenneté et situation professionnelle.

Dans le document qui nous a été remis, Mme Wihtol de Wenden, évoque le concept de citoyenneté concentrique à savoir, le national citoyen, l'europpéen résident, le non europpéen résident etc.

De notre côté, nous avons constaté que pour chacun de ces types de citoyenneté, correspondait un mode d'accès à l'emploi, un degré de précarité plus ou moins grand et des discriminations plus ou moins importantes.

Concevoir une citoyenneté européenne, c'est certes concevoir une Europe démocratique telle que les intervenants tendent de la définir, mais n'est-ce pas aussi engager une lutte contre toutes les formes de discriminations. Pour simplifier, je dirais que les discriminations sont la concrétisation, dans le quotidien, dans le vécu des salariés, des différents niveaux de citoyenneté.

Quelle citoyenneté peut-on obtenir si le fait d'être sans-papiers vous confine au travail clandestin, si la couleur

de votre peau ne vous offre que certains emplois, ou que la consonance de votre nom de famille et parfois même votre prénom, ne vous permet pas l'accès à certaines professions ?

Ce qui structure la vie sociale aujourd'hui c'est encore l'emploi, dans ces conditions, la lutte contre les discriminations à l'embauche, au salaire, aux conditions de travail, à la formation et à la promotion constitue un élément essentiel de la citoyenneté.

Dans cette période de crise, qui n'est pas seulement économique, les discriminations se banalisent, elles deviennent admissibles, les idées de préférence nationale choquent de moins en moins de monde.

C'est contre cette banalisation que nous avons engagé une campagne de témoignages et de débats dans les entreprises. Car nous nous heurtons à ce que nous pourrions appeler une loi du silence. Silence de ceux qui sont d'accord, cela se comprend, mais aussi silence des victimes, ce qui peut s'expliquer par la peur de voir leur situation s'aggraver. Mais silence aussi des collègues et de certains de nos adhérents d'où le slogan de cette campagne : *je ne suis pas complice, je témoigne.*

Un deuxième élément constitutif de la citoyenneté me semble-t-il est l'égalité d'accès en tant qu'usager aux services publics.



Nous constatons qu'en France, dans ces secteurs, notamment ceux qui sont en relation avec le public, se développent des réactions, des comportements racistes et des discriminations raciales.

Nous nous apercevons que les idées racistes exprimées ou non imprègnent de plus en plus de personnels. Dans le même temps nous assistons à la réduction des budgets sociaux, des suppressions de postes, des exigences de rentabilité, alors que les besoins

d'aides augmentent sans cesse. Cette contradiction place professionnellement les personnels dans des situations difficiles. Ces situations constituent un terreau très fertile pour des comportements racistes.

En tant qu'organisation syndicale, nous observons avec inquiétude l'émergence de ces comportements dans les services publics de santé, la police, la justice, les services municipaux, mais aussi au sein de l'Education nationale.

Je dirais que la citoyenneté ne pourra se constituer sans un combat acharné contre les inégalités, les discriminations dans les entreprises et les services publics. Nous avons à travailler au sein du Forum, mais aussi avec d'autres structures pour élaborer des outils nous permettant de limiter, voire de supprimer, les cas les plus flagrants de discriminations. »

**Jean-François Courbe**  
Membre du Bureau  
de l'UGICT

## Connaître pour agir...

« La Tribune de l'immigration », journal de la CGT est un support pour les syndiqués et les directions syndicales.

Support pour aider au développement de notre activité syndicale sur des questions de politique migratoire et de la lutte contre le racisme.

L'objectif est de donner des éléments de connaissances, de réflexions, d'informations, d'expériences... pour que toute la CGT prenne en compte ces questions dans la démarche revendicative et syndicale que cela suppose dans chaque entreprise.

L'objectif est donc d'avoir au minimum une « Tribune de l'immigration » dans chaque syndicat. L'idéal étant que chaque militant soit en capacité d'intervenir.

### Bulletin d'abonnement 80 F les numéros

La Tribune de l'immigration, journal de la CGT ;

**A retourner au secteur immigration CGT,**  
au 263, rue de Paris - 93 516 Montreuil cedex,

avec le chèque de paiement de 80 F pour 6 numéros à l'ordre de la CGT.

80 F  
les 6  
numéros

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Code Postal .....

Téléphone .....

Syndicat-entreprise .....

Adresse .....

Téléphone .....

Union locale .....

Union départementale .....

Fédération .....

Nombre d'abonnements ..... x 80,00 F .....

Merci de remplir correctement l'ensemble des renseignements

# Comités d'entreprise, associations, syndicats. L'esprit libre.



**Les accords MACIF-CGT répondent aux préoccupations quotidiennes de ceux pour qui mutualisme et syndicalisme œuvrent dans le même sens : la qualité de la vie.**

Vous qui bougez et faites bouger les autres avec des projets sportifs, culturels et sociaux, vous savez que tout peut arriver. Au-delà du choc, c'est un coup dur pour votre budget. C'est là que la solidarité trouve son vrai sens. La MACIF, authentique mutuelle d'assurance à but non lucratif, protège ceux qui se donnent à fond. Elle a créé 3 contrats Multigaranties activités sociales. MAS "CE", "association" et "syndicat", en pleine connaissance de vos risques. Ils couvrent, selon le cas, la responsabilité civile, les biens de la communauté et les dommages

corporels. Leur fonctionnement est simple, peu de papiers à remplir. Sans surprise. Selon le contrat "MAS", la cotisation est calculée en fonction du budget, du nombre d'adhérents ou de la surface des locaux. Prévoir, c'est choisir la sécurité d'une protection qui vous laissera l'esprit libre. Minitel: 36 14 MACIF. (0,12 F puis 0,36 F par min.). Plus de 500 points d'accueil à votre disposition.

**MACIF**  
gagner pour partager

